



Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris
21, rue d'Edimbourg – 75008 PARIS

ADOSM

**Association pour le Développement des Œuvres Sociales de
la Marine**

Exercice clos le 31 août 2019

Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

ADOSM

Exercice clos le 31 août 2019

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 612-5 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 612-5 du Code de commerce.

Paris, le 24 janvier 2020



G Geoffroy &
Associés

Représenté par Philippe Geoffroy
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris